

Déclarez la fin de vie de votre équidé

Votre cheval est mort ? Vous devez déclarer une fin de vie et régler les frais d'équarrissage ?
Bénéficiez de tarifs négociés en quelques clics, via l'ATM Equidés-ANGEE sur votre espace personnalisé sur www.ifce.fr



1) Depuis votre espace personnalisé

Cliquez sur « **Mes démarches SIRE** » puis dans la rubrique « **Equarrissage** », « **Régler les frais d'équarrissage** »



2) Retrouvez la liste de vos chevaux

- Le cheval apparaît sur votre liste de chevaux, cliquez tout à fait à droite sur **Déclarer la mort**.
- Le cheval ne figure pas dans la liste, renseignez son numéro sire ou son numéro de transpondeur puis cliquez sur le bouton **Ajouter**.

3) Informations pour l'équarrisseur

Renseignez les éléments demandés :

- la date de mort au format JJ/MM/AAAA
 - le lieu d'enlèvement : si le lieu indiqué ne correspond pas, cliquez sur le bouton **Rechercher un autre lieu** pour le modifier
 - l'adresse de facturation
- validez



4) Finalisation

Au récapitulatif avant paiement, cochez les cases indiquées puis renseignez votre identifiant et mot de passe et validez pour être dirigé sur le site de paiement sécurisé.



Après le paiement, n'oubliez pas d'imprimer l'accusé réception à remettre impérativement à l'équarrisseur lors de son passage et accompagné du document d'identification de l'équidé.